

Trafic d'enfants ouest-africains à Libreville

Quatre ressortissants togolais en garde à vue

AEE
Libreville/Gabon

EN garde à vue depuis mercredi dernier, à la Brigade spéciale de police judiciaire (BSPJ) du tribunal de première instance de Libreville, quatre ressortissants togolais suspects de trafic d'enfants seront présentés devant le parquet de Libreville ce vendredi. Il s'agit de : Tchonda Madounouyou, Agbi Kokou, Aboudi Kwanuvi et Bessan Agbo. Les intéressés, semble-t-il, faisaient partie d'une organisation bien huilée dans l'activité d'importation des enfants ouest-africains depuis le Togo, via le Nigeria, pour le Gabon.

Corvéables à souhait, ces derniers étaient placés dans des familles d'accueil pour effectuer différentes tâches ménagères.

De nationalité togolaise, Nadège, âgée de 17 ans, l'une des victimes de ce réseau, a formellement identifié, au poste de police de la BSPJ, les quatre individus cités ci-dessus comme étant bel et bien ses tortionnaires. La jeune fille a réussi à se réfugier dans les locaux de l'ambassade du Togo à Libreville, après avoir fui le domicile d'Okala, où elle avait été



Aboudi Kwanuvi...



Agbi Kokou...



Bessan Agbo, le concubin de ...



...Tchonda Madounouyou, devraient être tous présentés au parquet de Libreville ce vendredi.

placée par dame Tchonda, contre la somme de 450.000 francs, pour être une bonne à tout faire. Racontant son odyssée, cette "ado" dit avoir été emmenée de force du Togo

via le Nigeria, par un Togolais, qui l'a ensuite placée dans un camp situé dans un village appelé "Ollong", où elle serait restée quatre mois, avec d'autres enfants. Puis, le groupe a em-

barqué d'abord pour le Cameroun, où certains d'entre eux sont restés, puis pour le Gabon, où le reste du groupe, dont elle faisait partie, a débarqué.

RÉSEAU DÉMANTELÉ.

Elle affirme que c'est Aboudi Kwanuvi qui est venu la chercher, avec 9 autres enfants, pour les cacher chez Agbi Kokou, au quartier Ozangué, dans le cinquième arrondissement

de la commune de Libreville. Et ce n'est que deux jours plus tard que dame Tchonda, considérée comme démarcheuse, viendra chercher Nadège pour la garder chez elle avec son mari Bessan Agbo, pendant quelque temps, avant de la placer dans une maison située à Okala, contre de l'argent. Nadège dit avoir travaillé trois mois dans cette maison et, dès que l'occasion de fausser compagnie à ses hôtes s'est présentée, elle a saisi sa chance. Une personne de bonne volonté, émue de voir une jeune fille errant ici et là en plein milieu de la nuit, l'aurait ensuite aidée à rejoindre l'ambassade de son pays, où elle comptait, en fait, se rendre, mais ne savait pas comment s'y prendre pour rallier sa destination.

C'est à la suite du récit de Nadège que les autorités de l'ambassade du Togo à Libreville vont saisir la BSPJ, pour démanteler l'association de malfaiteurs à l'origine de ce trafic odieux. La mission a été accomplie avec efficacité, puisque Tchonda Madounouyou, Agbi Kokou, Aboudi Kwanuvi et Bessan Agbo seront présentés devant le parquet de Libreville, aujourd'hui vendredi, pour rendre des comptes à la justice gabonaise.

Assassinat à Bitam

Un ressortissant de Guinée-Conakry trucidé au quartier Akué-Essimengane

Slyve Claudel ONDO MINKO
Libreville/Gabon

LES habitants du quartier Akue-Essimengane, à Bitam, chef-lieu du département du Ntem, sont sous le choc, au lendemain de l'assassinat d'un des leurs, Barri Mamadou Lamarana, un commerçant de Guinée Conakry, âgé d'une quarantaine d'années.

Les quelques informations dont nous disposons pour l'instant à ce sujet, font état de la mise aux arrêts d'un ressortissant camerounais et de deux dames dont les identités ne nous ont pas

été communiquées. Ces individus devraient être présentés devant le parquet du tribunal de première instance d'Oyem, pour être entendus.

Selon des sources proches du dossier, ce qui apparaît comme un meurtre se serait produit le vendredi 7 avril dernier, avant le lever du jour. Au départ, une violente dispute dans son épicerie, qui lui sert également de logement. Puis, Barri Mamadou Lamarana est retrouvé inanimé. Son corps baigne dans une mare de sang, car il vient de recevoir un coup de couteau mortel à la clavicule droite.



Mis au courant de la situation, les éléments de la Police d'investigation judiciaire (PIJ) sont arrivés sur les lieux du crime. Peu de temps après, ils sont re-

jointés par leurs homologues de la brigade de gendarmerie dans le cadre d'une enquête conjointe. Les premiers renseignements recueillis sur les

lieux du drame accréditent la thèse d'un assassinat.

Dans la foulée des investigations, un Camerounais, présenté comme le grand ami du défunt, ainsi que deux dames dont une compatriote du premier cité - par ailleurs ancienne concubine de Barri Mamadou Lamarana -, sont immédiatement interpellés. Une fois entre les murs de l'unité spéciale des Forces de police nationale (FPN), les langues des mis en cause se seraient très vite déliées. En effet, indique une source digne de foi, le meurtrier - celui-ci reste à être identifié - aurait eu vent de ce que le Guinéen

s'apprêtait à quitter le Gabon pour aller relever de nouveaux défis ailleurs. Mais aussi et surtout, qu'il était en possession d'une importante somme d'argent. Certainement le fruit de ses longues années d'économie.

« Les faits et gestes de la victime étaient parfaitement scrutés, grâce à la compagne du commerçant. Le présumé meurtrier a donc bien planifié son acte, croyant certainement que l'entourage devait croire à un cambriolage qui se serait mal terminé », renseigne une source policière.

Pour avoir frappé, étranglé et mordu sa femme parce qu'elle parlait avec un autre homme au travail

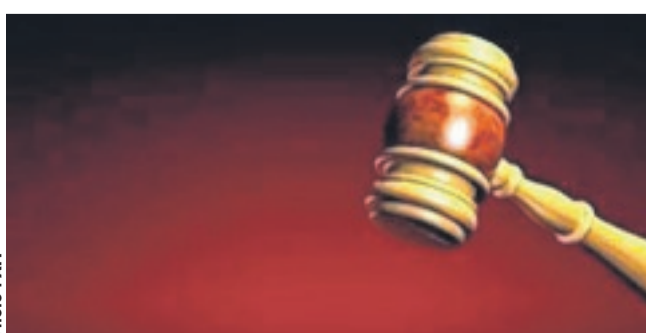
Il écope de huit mois de prison avec sursis et d'une mise à l'épreuve pendant deux ans

AFP
Paris/France

UN homme n'a pas aimé que sa femme parle avec un autre homme au travail. Fou furieux, le mari s'est mis à frapper à plusieurs reprises son épouse avec une chaussure. Puis il l'a

mordue et étranglée. Les médecins ont constaté des ecchymoses et des morsures sur tout le corps de la victime. Cette dernière s'est vue prescrire 10 jours d'ITT.

L'homme, âgé de 62 ans, est un véritable tortionnaire. Depuis des années, il interdisait à sa femme, âgée de 42 ans, de sortir sans être



La justice a condamné le mari tortionnaire.

accompagnée ou d'avoir de l'argent. Il a été condamné vendredi à huit mois de prison avec sursis et à une mise à l'épreuve pendant deux ans, assortie d'une obligation de soins et de travail par le tribunal correctionnel de Boulogne-sur-Mer (France).